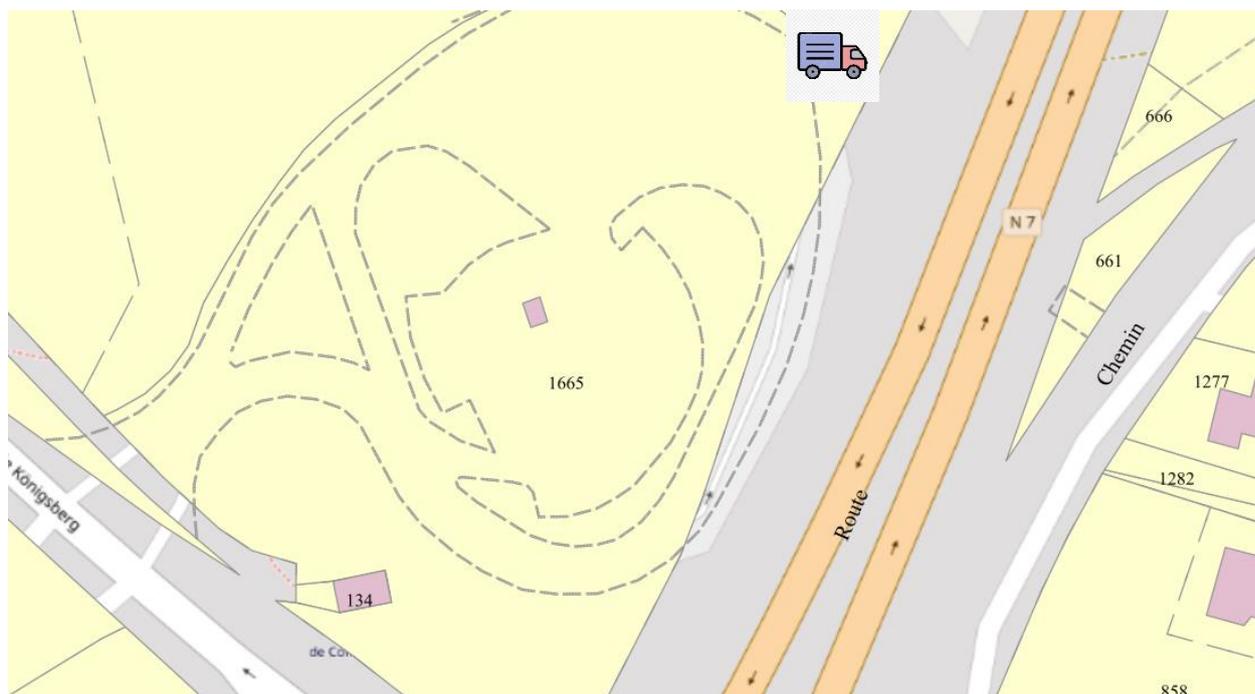


EMPLACEMENT 3 – AIRE COVOITURAGE COMBELONGE 2

Emplacement réservé pour producteur local saisonnier uniquement

LINÉAIRE PAR EMPLACEMENT	Maximum 15 ml
ACCÈS À L'EMPLACEMENT	Uniquement producteur local saisonnier (du 1 ^{er} mai au 30 septembre)
ACCÈS À L'ÉLECTRICITÉ	Branchement électrique sur l'aire
EQUIPEMENT	Camion remorque
TARIF PRÉSENCE JOURNÉE AVEC ÉLECTRICITÉ	3 € / JOUR
TARIF PRÉSENCE JOURNÉE SANS ÉLECTRICITÉ	2,50 € / JOUR



Mise à jour Janvier 2025

